

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Le 12 septembre 2016 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes BIGOT Lydia, MEHL Mireille, SUSPENE Catherine, CORTINOVIS Aurélie, Mrs PAITA Jean-Marc, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés :

Mme LACHIZE Sandrine a donné pouvoir à Mr Jean-Marc PAITA,
Mr BECOT Joel a donné pouvoir à Mr BIGOT Yannick,
Mme Virginie VAUTARET a donné pouvoir à Mme Aurélie CORTINOVIS,
Mr Jordane MASUREL a donné pouvoir à Mme Lydia BIGOT.

Absents excusés : Mme Odile LABRY

Mme Aurélie CORTINOVIS est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Prend connaissance du règlement de consultation et des critères d'attribution du marché de travaux sur le réseau d'eau potable. 4 entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse le groupement Fontaine/Dumas est retenu avec un montant de 106 807.47 € HT, montant inférieur à l'estimation prévue par le maître d'œuvre.

Les travaux débiteront par le secteur de Petit Brens (5 semaines de travaux) puis Sous les Vignes (4 semaines)

Prend connaissance des entreprises consultées par la commission pour l'aménagement du city park.

La commission propose une structure mi bois, mi acier.

Décide de retenir l'entreprise AGORESPACE pour un coût d'aménagement de 37 450 € HT - 44 940 € TTC.

Prend connaissance de la subvention de 11 000 € a été attribuée par les services de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Prend connaissance du bilan de la rentrée scolaire - 130 élèves inscrits - et du renforcement du plan vigipirate des mesures de sécurité à prendre.

Sollicite une aide financière auprès du SDIS de l'AIN pour des achats effectués au CIPNI.

Décide des virements de crédits sur le budget principal et le budget eau.

Prend connaissance du coût d'aménagement du carrefour de la gare

Prend connaissance du montant de la subvention attribué par l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux attribuée par l'état.

Prend connaissance de l'avancement du dossier relatif aux points d'apport volontaire. La commission se réunira pour définir l'implantation des PAV sur la commune.

Prend connaissance des dates des élections prévues en 2017

Présidentielles : **23 Avril et 7 mai 2017**

Législatives : **11 juin et 18 juin 2017.**

Le Maire,
Jean-Marc PAITA

